



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 mars 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 mars 2004

**Place de la Brèche : Lancement d'une étude de faisabilité pour la  
Cité des Risques de l'assurance et de programmation pour le centre  
d'interprétation des risques**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le programme des marchés de définition pour l'aménagement de la place de la Brèche prévoyait la création d'une structure culturelle ou touristique, structurante pour le territoire et susceptible d'attirer dans le centre ville de Niort un nombre important de visiteurs. Les réponses apportées par les équipes pluridisciplinaires quant à ce pôle ne répondant pas entièrement à l'ensemble des critères exigés, le conseil municipal a décidé, dans sa délibération du 20 juin, puis du 10 octobre 2003, d'étudier la faisabilité de l'implantation de la cité du risque et de l'assurance sur la Place de la Brèche.

Le concept de la cité du risque et de l'assurance, dont le nom devra vraisemblablement évoluer, est basé autour du projet défini par l'association de rayonnement universitaire autour de l'assurance (AURA), enrichi des propositions de la Ville de Niort et de l'équipe mandatée par J.F. MILOU, retenue pour l'aménagement de la place de la Brèche. En effet, il convient, dans un premier temps, de structurer et préciser l'ensemble de la démarche pédagogique, culturelle et scientifique de l'AURA, pour, en second lieu, définir un volet spécifique autour d'un projet de découverte dynamique et captivant pour le grand public, en cohérence avec l'aménagement d'ensemble de la Place de la Brèche.

A ce stade, une étude de programmation culturelle et scientifique, objet de la présente délibération, est nécessaire.

Cette étude pourra se dérouler en deux volets :

- le premier concerne la faisabilité de la cité de l'assurance en analysant et répertoriant, à partir du tissu local, les atouts et les opportunités d'actions et d'acteurs qui peuvent venir fonder et enrichir ce projet dans un large périmètre d'intervention ;
- le second prévoit la réalisation d'un programme pour le centre d'interprétation des risques de la Place de la Brèche qui définit de façon détaillée le contenu culturel, pédagogique et scientifique du projet, à partir de l'ensemble des paramètres proposés dans les différents scénarii de l'étude de faisabilité.

La Ville de Niort serait le maître d'ouvrage de cette étude, sachant que cette dernière pourrait s'inscrire comme une entité d'une étude plus large sur un Pôle d'excellence du Risque, menée en partenariat avec différentes structures, et notamment le Conseil Général, l'Etat, la Région.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la Cité de l'Assurance et de programmation pour le Centre d'interprétation des Risques.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.
- Imputer la dépense correspondante sur le chapitre 83003001, fonction 8241
- Solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires potentiels, et notamment le Conseil Général, la Région, l'Etat, dans le cadre de la démarche précitée.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 31  
Contre : 9

Abstention : 3  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)